


SEMAINE SCOLAIRE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

A compter de la rentrée scolaire 2018-2019, la semaine scolaire dans les écoles élémentaires s'organisera de la façon suivante :

	08:30	11:30	11:30	13:45	13:45	16:45	16:45	18:00
Lundi	Enseignement		Restauration/ Pause méridienne		Enseignement		Etude	
Mardi	Enseignement		Restauration/ Pause méridienne		Enseignement		Etude	
Mercredi	ALSH Jacques Prévert							
Jeudi	Enseignement		Restauration/ Pause méridienne		Enseignement		Etude	
Vendredi	Enseignement		Restauration/ Pause méridienne		Enseignement		Atelier éducatif du vendredi	


 Retour à la maison possible

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

8h20-8h30 :

Mon enfant rentre à l'école et va badger les activités auxquelles il va participer en sélectionnant les icônes suivantes ou aucune s'il ne déjeune pas à la restauration et ne va pas à l'étude ou à l'atelier éducatif du vendredi :



s'il mange à la cantine



s'il participe à l'étude
ou à l'atelier éducatif du vendredi

11h30-13h45 :

Déjeuner et pause méridienne

13h45-16h45 :

Temps scolaire

16h45 :

Fin du temps scolaire

- Mon enfant n'a pas badgé à l'étude ou à l'atelier éducatif du vendredi, il est récupéré à 16h45.
- Mon enfant a badgé à l'étude ou à l'atelier éducatif du vendredi, il est pris en charge par l'équipe encadrante et pourra sortir à 18h.

MERCREDI

Les enfants peuvent aller à l'accueil de loisirs soit :

- en demi-journée matin + repas
- en demi-journée après-midi ;
- en journée complète.

A son arrivée, mon enfant badge :



pour la journée complète



pour la demi-journée matinée et repas



pour la demi-journée après-midi

Les enfants peuvent être déposés :

- le matin à partir de 7h30 jusqu'à 9h ;
- l'après-midi à partir de 13h jusqu'à 13h30.

Les enfants peuvent être récupérés :

- le midi entre 13h et 13h30 ;
- le soir à partir de 17h jusqu'à 19h.

Le service scolaire et le service enfance, éducation et périscolaire restent à votre disposition pour compléter cette information.

Joelle Freneuil



Maire-adjoint
chargée des affaires scolaires

Stéphanie Le Marec



Conseillère municipale déléguée
chargée de l'enfance, de l'éducation
et du périscolaire